



Mariage avec un etranger en france

Par **fatima8958**, le **03/10/2013** à **19:43**

bonjour, je souhaite me marier avec un marocain en france depuis 11 ans, mais aujourd'hui il est sans papiers, ça fait 4 ans qu'ils sont ensemble, et son passeport est périmé, depuis 2006, on souhaite le renouveler, quel document le consulat marocain va demander, et quel document présenter à la mairie pour se marier, merci de vos réponses.

Par **Sumeya**, le **24/10/2013** à **12:30**

Bonjour Fatima,

Mon mari était dans la même situation que ton mari. Déjà, suivant où tu souhaites te marier, ils peuvent te marier avec son passeport périmé, l'important étant que la pièce d'identité prouve que c'est bien lui, si la mairie refuse (ce qui arrive quelque fois), il faudra comme tu l'as dit aller au consulat marocain demander un renouvellement de passeport, tu as précisé qu'il était sans papier, donc ça va être plus compliqué. Je ne connais pas du tout les démarches pour le Maroc, mon mari étant algérien. Mais pour notre part, nous avons dû aller à la Préfecture demander la liste des pièces à fournir pour une demande de régularisation, ensuite nous sommes allés au consulat demander un renouvellement de son passeport, on a dû insister parce qu'ils ne sont pas obligés de vous l'accorder. Il faut bien montrer la liste des pièces, parce que sur cette liste, c'est marqué qu'il faut un passeport valide pour faire la demande, du coup, avec cette liste, il accepte ou non de te renouveler ton passeport. Sous réserve bien sûr de changement étant donné que ce n'est pas le même pays.

J'espère que tout se passera bien pour toi et ta famille.

Bon courage.

Par **fatima8958**, le **24/10/2013 à 13:12**

des papiers si, son passeport perimee, sa cni valable jusqu en 2016,JE TIEN A SIGNALER QU IL ETAIT MARIE AU PORTUGUAL,mais ses papiers ne sont plus valable en france.....

Par **Sumeya**, le **24/10/2013 à 13:59**

Je ne comprends pas. Sa CNI valable jusqu'en 2016 c'est une carte française, marocaine, portugaise ? Quels papiers ne sont plus valables en France, juste le passeport ? A t-il une carte d'identité française ou un titre de séjour ou un autre document même périmé qui l'autorise à être en France ? S'est-il déjà enregistré dans un consulat marocain en France ? Pour vos deux questions, vous pouvez vous renseigner directement sur le site d'un consulat marocain, normalement ils doivent préciser les pièces à fournir pour un renouvellement de passeport, et pour le mariage, il suffit d'aller chercher un dossier à la mairie, toute les pièces à fournir seront écrits... Il faut savoir que pour se marier il va vous falloir un certificat de célibat + certificat de coutume. Il faudra donc demandé à la mairie de sa ville natale de lui fournir le certificat de célibat (pour expliquer que son mariage au portugal est bien fini et qu'il peut se remarier, c'est pour éviter la polygamie en france) et pour le certificat de coutume,il vous sera délivré par le consulat marocain.

Désolée, c'est un peu confus. J'espère que vous m'avez compris

Par **fatima8958**, le **24/10/2013 à 20:28**

bonjour oui merci de vos reponse c est moi qui m exprime mal, desoler, du maroc, il et parti au portugal ou il avecu deux ans, car il c est marier, donc il avait tous ses papier en regle, apres le portugal, il et venue a paris il etait en regle, puisque qu il et retourner de paris au maroc en vacance, revenue en france, il na jamais essayer de regulariser sa situation, car,moralement c etait pas la joie, vu ses condition de vie, donc son passeport et perimee depuis je crois 2006,il na aucun papiers francais,on voudrait renouveler son passeport, et pouvoir se mariee,et il est en france depuis 11 ans, maintenant et depuis 7 annee ici c est un sans papiers,puisque tout est perimee a part sa carte d identite marocaine,il travaille mais pas regulieremnt, vous comprenez,pas de patron ,donc ni feuille de salaire, etc... on est perdu sa fait 4 an que l on et ensemble, sans etre declare ou que se soit, mais j ai mis certain contrat a nos de non, edf, eaux, etc, il joue aussi dans un club de sport, ses un homme tranquille, et sans histoire, je suis un plus ager que lui de 10 ans,et se ne serat pas un mariage blanc.comme on dit, on s aime vraiment, aider nous merci.....mes salutations!!!(je vous signale aussi que son pere habite en france depuis plus de 30 ans)en situation reguliere)

Par **Sumeya**, le **25/10/2013 à 09:30**

Comme je vous l'avais dit précédemment, si vous voulez vous marier, même si il n'a aucun papier en règle et que son passeport est périmé, vous pouvez vous marier parce que c'est votre droit à vous puisque vous êtes française. Ensuite pour pouvoir refaire son passeport, je pense que comme sa carte d'identité est encore valable il n'y aura aucun problème à le renouveler... Mais pour ne pas vous déplacer au consulat pour rien au cas ou il refuserait, appelez les avant pour savoir si ils le font même si le passeport est périmé depuis 7 ans ? Quand il est revenu la dernière fois en France était-il en situation irrégulière ? Ou son visa s'est terminé après qu'il soit revenu ?

Par **fatima8958**, le **25/10/2013 à 10:35**

no il etait revenue avec ses papiers portugais , car ils etait encor valable, il aver le droit de rester 3 mois en France, puis repartir au Portugal, etc...espace chelenguen.....mais il et la en France et avec ses papier perimee, meme pour le Portugal.....merci beaucoup de vos reponse.

Par **Sumeya**, le **25/10/2013 à 10:55**

Ah d'accord. Déjà c'est une bonne nouvelle pour vous puisqu'il est rentré en France en situation régulière ça aide beaucoup au niveau de la préfecture quand vous irez demander une régularisation. Maintenant je ne peux que vous conseiller de faire les démarches administratives pour vous marier et dans le même temps de contacter le consulat du Maroc pour savoir la procédure pour le renouvellement de son passeport périmé depuis 7 ans.

Je vous souhaite bon courage.

N'hésitez pas à venir ici pour nous donner des nouvelles...

Par **Sumeya**, le **25/10/2013 à 11:05**

En relisant votre premier post je me suis aperçue que je ne vous ai pas renseigné pour les questions les plus importantes. Donc d'après mes souvenirs pour le mariage vous allez devoir présenter :

- votre carte d'identité + l'original à présenter au guichet
- votre acte de naissance
- Photocopie de sa carte d'identité + l'original à présenter au guichet
- son acte de naissance (marocain avec traduction en français par un traducteur asermenté)
- certificat de célibat pour votre mari
- certificat de coutume pour votre mari
- 1 ou 2 justificatif de domicile (si il n'a rien a son nom, il faut faire faire une attestation par la personne qui l'héberge si ce n'est pas vous)
- Photocopie des cartes d'identité des témoins (4 maximum)
- Si vous prévoyez de faire un contrat de mariage, ramener le certificat du notaire.
- des papiers à signer que la dame de la mairie vous donnera quand vous irez chercher un

dossier

Pour le renouvellement du passeport si ils acceptent de vous le refaire :

- le formulaire de demande de renouvellement de passeport
- Photocopie de la carte d'identité marocaine
- 2 photos d'identité
- timbre fiscal
- ancien passeport à remettre
- peut-être l'acte de naissance + justificatif de domicile

J'espère vous avoir aidé.

Par **fatima8958**, le **25/10/2013** à **15:45**

merci beaucoup pour toute vos aide, oui il etait inscrit donc au consulat aux portugais.....merci beaucoup.....je vous tiendrait o courant c est la moind des choses,mes sincerer salutations